

DÉPARTEMENT DU NORD

---\*---

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

---\*---

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

**BUSIGNY**

**OBJET : Motion pour le maintien des ISPV (Infirmiers Sapeurs-Pompiers Volontaires).**

**Séance ORDINAIRE**

08 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 01 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président** : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**16 présents** : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, Nicole GOURMEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint, Francine RICHEZ, 4<sup>ème</sup> adjoint, Julien GOEMAERE, 5<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Angèle DUPUY, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

**3 Procurations** : Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET  
Franck DEFOSSEZ à Didier MARÉCHALLE  
Chloé GOMANNE à Julien GOEMAERE

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole GOURMEZ.

**Exposé de Monsieur le Maire**

Les Communes membres de la CA2C ont été interpellées par les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Caudry.

Le SDIS souhaite recentrer leurs missions sur les seules activités de soutien et de formation et supprimer leur mission d'aide médicale d'urgence qu'ils apportent quotidiennement.

Il est à noter que les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires interviennent à partir de 7 centres de secours dans notre département, dont celui de Caudry. Ce sont ainsi 230 infirmiers qui participent à 8 000 interventions de secours d'urgence par an ! 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an !

Ces interventions sont primordiales dans l'aide aux victimes et sont un soutien précieux aux forces de sécurité intérieure. Ils délivrent des soins à haute valeur ajoutée pour la population dans les situations les plus critiques (adultes, enfants, traumatismes, malaises graves, arrêts cardiaques, interventions à

risque, soulagement de la douleur ...).

Leurs missions sont indiscutablement nécessaires pour nos habitants et d'autant plus dans nos communes rurales qui souffrent de la désertification médicale. Leur engagement n'est plus à démontrer et doit être salué, soutenu et renforcé, bien loin de toute logique de démantèlement.

De plus, les cotisations des communes et des EPCI au SDIS ont très largement augmenté ces dernières années. Comment comprendre alors la suppression de ce service si vital et essentiel ?

Nous, élus de la municipalité de Busigny, ne pouvons l'accepter.

Par cette motion, nous apportons notre soutien aux infirmiers sapeurs-pompiers volontaires et demandons qu'ils puissent continuer à assurer l'aide médicale d'urgence.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la motion telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par la transmission  
en Sous-Préfecture le 11 mars 2024  
et l'affichage à Busigny le 11 mars 2024

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

